

Le diplôme est accessible par la voie de la :

- Formation continue
- Formation par apprentissage
- Validation des acquis de l'expérience (VAE)

CFPPA/OFA
EPLEFPA
de ROANNE-CHERVÉ-NOIRÉTABLE

Le BPA CEF est un diplôme d'état du Ministère de l'agriculture

Le niveau de l'action dans le cadre d'une filière de formation : niveau 3

Activités

- Débardage avec un tracteur forestier à câble et/ou grue
- Débardage bois court avec un porteur forestier
- Entretien de son matériel

Environnement du métier

Travail en extérieur, dans la nature et sur chantiers forestiers
Travail tous les jours sauf par mauvais temps, jours fériés et week-end

Débouchés

- Salarié ou Chef d'entreprise de travaux forestiers
- Salarié ou Chef d'entreprise d'exploitation forestière
- Conducteur de skidder
- Conducteur de porteur

Poursuite de formation possible

- BP Responsable de chantier de bucheronnage manuel
- BTSa Gestion forestière
- BTSa Technico-commercial - produits de la filière forêt-bois
- Certificat de Spécialisation (CS)

Conditions d'admission - Pré-requis

- Aucun diplôme ou expérience exigés
- Compléter un dossier de candidature en ligne via : <https://app.hub3e.com/landing-page/124/candidature>


Pour l'apprentissage : avoir entre 16 et 29 ans révolus + avoir un employeur.

Accès à la formation

Le délai de traitement moyen pour l'enregistrement par le CFPPA d'un apprenant est de 15 jours après la date du positionnement et la validation définitive d'entrée en formation est conditionnée à l'obtention du financement. Prochaine rentrée : 9 novembre 2026

 **TAUX DE RÉUSSITE**
> Ouverture novembre 2026

 **SATISFACTION**
> Ouverture novembre 2026

 **DURÉE**
> de 10 à 24 mois

 **PUBLIC**
> Accessible à tous

Les indicateurs de résultats sont disponibles sur : <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>.

 **Contact**
cfa.noiretable@educagri.fr



Durée de la formation/modalités d'alternance

Formation par apprentissage (2 ans) : 840h en centre de formation (soit 12 semaines/an), le reste en entreprise
Formation continue (1 an) : 840h en centre de formation + 420h en entreprise support de stage
Uniquement matières techniques et pratiques sur chantier forestier
UCARES de 70h

Objectifs de la formation

- Préparation du travail en fonction des travaux à effectuer et des consignes reçues
- Préparation de la vidange des bois
- Compte rendu du travail effectué au responsable
- Réalisation du débardage des bois à l'aide d'une machine forestière
- Vidange des bois courts à l'aide d'un porteur ou tracteur équipé forestier
- Vidange des bois longs à l'aide d'un débusqueur ou tracteur équipé forestier
- Réalisation de la remise en état des lieux d'intervention à la fin du chantier
- Réalisation de la maintenance préventive quotidienne de premier niveau de la machine et des outils sur le chantier
- Réalisation des opérations courantes de maintenance périodique de la machine
- Réalisation des réparations mineures sur la machine, équipements et matériels
- Assistance mécanique d'un abattage manuel directionnel

Contenus principaux de la formation

- Organisation de chantier
- Reconnaissance de végétaux
- Sylviculture
- Ecologie
- Entretien préventif et correctif des engins
- Travaux de débardage des bois longs
- Travaux de débardage des bois courts
- Assistance mécanique d'un abattage manuel

Modalités pédagogiques

Cours magistraux, travaux pratiques sur chantiers forestiers, travaux dirigés en extérieur, retour et partage d'expériences, analyse de sa pratique professionnelle.



Adaptation possibles du parcours

Parcours individualisés selon les validations d'acquis académiques et/ou allègement de formation grâce aux passerelles possibles entre certaines certifications et/ou expériences professionnelles déjà acquises.

La possibilité de valider un/ou des blocs de compétences.

Évaluation de la formation

Le diplôme du BPA est délivré à l'issue d'unités capitalisables (5 UC) en contrôles en cours de formation.

Frais - Rémunération - Financements

- Aucun frais pédagogiques : coût pédagogique pris en charge par les OPCO dans le cadre du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- Financement possible de votre formation pour les demandeurs d'emploi par La Région AURA et pour les salariés par Transition Pro (PTP), OPCO (Pro-A, CPF)

- En tant que salarié en contrat d'alternance, la rémunération minimale peut aller de 27 à 100 % du SMIC

- Devis personnalisé sur demande

CFPPA de ROANNE-Chervé-Noirétable

42440 NOIRÉTABLE
Tél : 04.77.24.76.00
cfa.noiretable@educagri.fr

